

Pour la
Société St. Joseph

Ms Rude 375

462

Maintenant de Reglet.

P.C

à Monsieur

Le commissaire délégué à la
de M. Le Préfet, à la présidence

de l'assemblée générale de la
Société de St. Joseph n° 110

Notes:
Les élections ont été faites
par une commission composée de
membres de la Société de St. Joseph
et de membres de la Commission
régionale à l'exception d'un membre
M. Barbarin, dit Duvivier, tisseur
M. Dan'éprieux, est des sociétés qui ont
pris l'initiative de la réunion.

Monsieur.



Vos serviteurs soussignés membres de la
Société de St. Joseph, ont l'honneur de vous exposer:
quels qu'ils ont été au nombre des Sociétaires
qui conformément aux formes du règlement doivent
être convoqués pour faire partie de l'assemblée générale que vous présidez.
Nous oserions, Monsieur, de vouloir bien permettre l'entrée
malgré tout la simple exhibition de leur livret.
Nous prouverons au besoin que nous sommes
dans une position régulière vis-à-vis de nos co-sociétaires.
Veuillez agréer nos ~~respectueux~~ salutations et soumettre
avec le plus profond respect,

Monsieur

Dimanche
Lyon, ce 22 août, 1852.

Vos très humble et très
obéissant serviteur

